

LE DEMOCRATE.

COLLEGE POYDRAS. PAROISSE DE LA POINTE COUPEE. LES EXERCICES de cette Institution commencent le premier lundi de février.

Le cours des études comprendra toutes celles qui sont généralement enseignées dans les meilleurs collèges de ce pays, et une attention spéciale sera donnée à tout ce qui, dans le cours des études, peut avoir une importance particulière relativement aux affaires de la vie; de sorte que ceux qui auront pris leurs degrés dans cette institution, posséderont à leur entrée dans le monde, des connaissances pratiques, aussi bien que scientifiques.

La longue expérience du Surlintendant actuel dans la carrière de l'enseignement, et les heureux résultats obtenus par lui, lui inspirent de la confiance, et lui donnent le droit d'assurer ceux qui voudront bien lui confier leurs enfants, qu'ils seront parfaitement satisfaits, et sous le rapport de l'éducation et de l'avancement, et sous celui de la confortabilité et du nécessaire physiques des élèves.

Nul Professeur ne sera employé comme aide s'il n'est reconnu comme étant parfaitement capable de remplir son mandat.

Les plus grandes facilités possibles seront réunies dans cette institution, pour hâter les progrès des élèves; outre tous les instruments et appareils de chimie, de philosophie et de physique, elle possède une bibliothèque choisie et complète.

Ce collège offre des facilités pour l'étude de la langue anglaise qui ne sont surpassées par celle d'aucune autre institution du pays, étant située dans une paroisse où les deux langues sont parlées avec une égale facilité.

CONDITIONS.

Cours d'instruction, avec pension, blanchissage, etc., par an \$250.00

Cours d'instruction et demi pension, par an 200.00

Cours préparatoire, par an 50.00

Cours de Classiques 80.00

Honoraires de matricule, (pour Internes seuls) 10.00

A. W. JACKSON, President.

Pointe Coupée, 30 janv-1 an.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE D'ORLEANS.

McKleroy & Bradford vs. R. W. McRae. No. 10986.

McKleroy & Bradford vs. R. W. McRae. No. 10987.

EN VERTU de et pour satisfaire à deux writs de fi. fa., lancés dans les causes ci-dessus, et à moi adressés par l'Honorable Cour du Quatrième District dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du plaignant et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Maison de Cour

samedi, le 3me jour du mois d'avril, 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot ou portion de terre, située dans la paroisse de la Pointe Coupée dans cet Etat, contenant douze cents arpents de terre, plus ou moins, ayant quatorze arpents de face sur la rivière Mississippi, sur quatrevingts arpents de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de James McCullum, et de l'autre par celle du capitaine Morrison, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les outils aratoires appartenant à ladite habitation, ainsi que les esclaves suivants:

Table listing names and ages of slaves: Charles, 50; Matilda, 42; Jackson, 42; Hamilton, 12; Prosper, 15; Mary Ann, 21; Octavine, 16; Bridgette, 39; Jenny, 24; Rachel, 18; Matilda, 20; and others.

Et trente-neuf mulets, sept wagons, vingt-deux charreues, douze têtes de bêtes à cornes, et quatre cochons.

TERMES ET CONDITIONS, Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 20 fév-tds

AVIS.

Graugnard & Co. AU CHEMIN NEUF.

SE recommandent à leurs amis et pratiques de cette paroisse. Ils contiennent à avoir un grand assortiment de toute sorte de marchandises.

Conditions et prix favorables.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE D'ORLEANS.

Hall, Rodd & Putnam vs. R. W. McRae. No. 12091.

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Maison de Cour

samedi, le 6me jour du mois de mars 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, cultivé en habitation sucrière, et connu sous le nom de Crescent-Park, situé sur le bayou Forloche, dans la paroisse de la Pointe Coupée, Etat susdit, et composé des lots Nos. 58, 57, 56, 55, et 54, autant des lots 53, 52 et 51, et situé à la ligne du nord, joignant à l'encolure des lots Nos. 53 et 52, et l'arrière encolure des lots Nos. 50 et 51, dans la juridiction No. 4, Range No. 8, dans le District Sud de cette paroisse, contenant onze cents soixante-dix-sept ares et soixante-onze centièmes d'acre, avec les bâtisses et améliorations, machine, mécanique, chevaux, mulets, bœufs, bêtes à cornes et les outils aratoires sur ladite habitation, et les esclaves suivants, appartenant à ladite habitation pour la vie:

Levi, âgé d'environ 39 ans; Tan, de 32; William, de 29; Squire, 23; John, 21; Jacob, de 43; Billy, de 55; Spencer, de 33; Peter, 29; Scott, de 30; Dick, de 19; Julia, de 29; Dave, de 28; Daniel, de 50; Julia, négresse, âgée d'environ 29 ans, et ses enfants, Jim, âgé d'environ 8 ans, et Lucinda, de 3 ans; Jane, de 27 ans, et son enfant, âgé de 5 ans; Lucy, âgée de 27 ans; Lucinda, âgée de 27 ans, et ses enfants, Carter, âgé de 8 ans, et un autre, nom inconnu, âgé de 5 ans; Lucinda, âgée de 21 ans; Maria, de 21; Patsy, de 27, et son enfant, Nelly, âgée de 10 ans; Lucinda, âgée de 39 ans; Jane, de 32 ans, et ses enfants, Eliza, âgée de 12 ans, et Amanda, âgée de 8 ans.

Aussi les esclaves suivants, attachés à ladite habitation par Messieurs McRae depuis leur achat:

Bob, âgé d'environ 40 ans; William, de 28; Dennis, de 40; John, de 50; Daniel, de 45; Squire, de 22; Henri, de 30; Peter, de 30; Scott, de 30; Spencer, de 35; David, de 32; Levi, de 35; John, de 20; Dick, de 20; Jan, de 35; Cyrus, de 23; Suzan, de 20; Cherry, de 17; Beck, et son enfant; Condance, de 26; Will, de 19; Charlotte, 45; Seaton âgé de 29 ans; Manuel, de 25; Terry, de 25; Hem, de 19; Bob, de 17; Cooper, de 24; Eliza, de 40; Billy, de 60; Emily, de 20; Letha, de 19; Henrietta, de 17; Milly, de 40; Sam, 7; Alexis, de 23; Lucinda, de 21; et son enfant, Carter, âgé de 10 ans; Lucinda Moss, âgée de 40 ans; Maria, de 20; Alix, de 23; Julia, de 33, et son enfant, Quinn, âgé de 8 ans; Patsy, âgée de 21 ans, et ses deux enfants, Hetta, de 8 ans, et Plessant, de 4 ans; Will, âgé de 18 ans; Christine, de 10; Mingo, de 15; Harriet, de 25; Arthur, de 12; Jack, de 26; Fred, de 20; Jane, âgée de 30 a-s, estropiée, et ses cinq enfants, Eliza, âgée de 14 ans; Amanda, de 11; Frederick, de 6; Simon, de 4 ans, et Malvina, de 18 mois; Jacob, âgé de 40 ans; Lucinda Washington, âgée de 30 ans, et son enfant, Carter, âgé de 12 ans; Martha, âgée de 45 ans; Wash, de 24; Christian, de 9; Ben, de 19, et Josh, de 11.

2o. Un lot de terre cultivé comme habitation sucrière, connue sous le nom de Glen Mary, situé dans la paroisse de la Pointe Coupée, mesurant quatorze arpents de face sur la rivière de Mississippi, sur quatrevingt de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de James McCullum, et de l'autre par celle du capitaine Morrison, avec les bâtisses et améliorations, machine, mécanique, chevaux, mulets, bœufs de tire, bêtes à cornes, et les outils aratoires de ladite habitation, avec les esclaves suivants, à vie, savoir:

Charles, ou Charlot, âgé de 49 ans; Jackson, de 42; Hamilton, de 46; Prosper, de 15; Mary Ann, de 21; Drienne de 21; Arceline, de 50; Matilda, de 42; Marc, de 25; Joe, de 30; Perry, de 44; Polite, de 54; Avril, de 15; Mary, m'a tresse, âgée de 32 ans; Bridgette, de 21; Jenny, de 24; Rachel, de 42; Mirza, de 36, et ses enfants, Sally, âgée de 11 ans, et Ali, de 7 ans; Louise, de 19 ans.

Ladite habitation et les esclaves sont la propriété du dit défendeur, R. W. McRae, et aussi les esclaves suivants, qui ont été placés par ledit Robert W. McRae sur ladite habitation.

Jenny, âgée de 40 ans; Hester, de 20; Sarah, de 19, et son enfant; Joseph, de 18; Isaac, de 9; Jan, de 8; David, de 35; Maria, de 36; Philo, de 19; Cora, de 5; Caroline, de 20; Jacob, de 10; Jack, de 24; Lucy, de 18; Delia, de 20; Miles, de 25; Sarah, de 35; Dave Blink, de 47; Victor, de 15; Ann, de 16; Charity, de 35; Bessy, de 40; Letha, âgée de 22 ans; Sale, de 8; Rosetta, de 30, et son enfant; Billy, de 25; Wilhem, de 35; Polly, de 29, et son enfant; Alex, de 10; Dave, de 7; Eli, de 6; Irene, de 17; Anny, de 19; Cynthia, de 21, et son enfant; Louis, âgé de 10 ans; Jess, de 40; Harriet, de 40; Dinah, de 50; Fanny, de 28; Perry, de 16; Hamilton, de 30; Harrietta, de 9; Charles, de 40; Andy, de 28; Flora, de 40; Milvina, de 23, et son enfant; aussi 39 mulets, 7 wagons, 22 charreues, 12 têtes de bêtes à cornes, et 15 cochons.

CONDITIONS DE LA VENTE. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 20 février 58.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE D'ORLEANS.

Ridgill, Roberts & Terrell vs. Joseph Lalande, vs. C. F. & R. W. McRae. No. 10,219.

En vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande des demandeurs et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Maison de Cour, samedi, le 3me jour du mois d'avril 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot ou portion de terre située sur le bayou Forloche dans la paroisse de la Pointe Coupée, dans cet Etat, borné d'un côté par les terres de Martin Carmouche, et de l'autre côté par celle de la succession de H. Clark, contenant quatorze cents arpents, plus ou moins, ainsi que les esclaves suivants, savoir:

Bob, âgé de quarante-cinq ans, John, de cinquante, Dennis, de quarante, Daniel, de quarante, Henry, de trente, Peter, de trente, William, de vingt-huit, Squire, de vingt-deux, Scott, de trente-trois, Dave, de vingt-cinq, Levi, de quarante, John, de dix-neuf, Nelly, de quarante, et son enfant, Jane; Alexander ou Aleck, âgé de vingt ans, Cyrus, de vingt ans; Suzan, de vingt-deux, Chaney, de quinze, Ann, de trente, Mingo, de treize, York, de six, Becky, de trente, et ses enfants, Candon, de vingt-deux, Will, de sept, Lucinda, de vingt-cinq, et son enfant, Lucinda, de quarante, Maria, de vingt-deux, et son enfant, Lucinda, de vingt, et son enfant, Alexander, ou Alek, de vingt-trois, Julia, de trente, et son enfant, Jun, de sept, Lucinda Washington, de trente-trois, et son enfant, Patsy, de trente, et ses enfants, Hetty, de sept, Will, de 18, Charlotte, de quarante-cinq, Harriet, de vingt-cinq, Arthur, de dix, Jack, de trente, Dick, de dix-neuf, Seaton Manuel, de vingt-cinq, Terry, de vingt-deux, Hern, de dix-neuf, Bob, de dix-neuf, Cooper, de vingt-deux; Eliza, de quarante ans, et son enfant, Polly, Emily, de vingt ans, Letty, de dix-huit, Henrietta, de quinze, et Phillips, de quarante-huit ans.

CONDITIONS DE LA VENTE. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée 27 fév-tds

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

A. Miltenberger & Co. vs. R. W. McRae. No. 1732.

EN VERTU de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans l'affaire ci-dessus, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du plaignant et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique à la Maison de Cour, le

samedi 3me jour du mois d'avril 1858, tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Une habitation sucrière, située dans la paroisse de la Pointe Coupée, ayant quatorze arpents de face sur la rivière du Mississippi, sur quatrevingt de profondeur, bornée d'un côté par la terre de James McCullum, et de l'autre par celle du capitaine Morrison, ainsi que les esclaves suivants, savoir:

Charlot, négro âgé de quarante ans, Hamilton, de quarante, Jackson, de quarante, Joseph, de trente, Casimir, de trente-cinq ans, Mars, de vingt-deux, Perry, de trente-cinq, Frank de trente-cinq, Polite, de quarante-cinq, Avril, de treize, Ali de quatorze, Salie de cinq, Prosper de dix Mary de trente cinq Mary Ann de dix-huit Louise de quinze Drienne de vingt deux Jenny de vingt quatre Matilda de trente cinq Rachel de quarante Irene de vingt sept Rosette de trente Major de neuf Isaac de huit Eliza de cinq, Lucy de quinze Milly de trente cinq Sarah de vingt cinq Victor de quinze Letha de dix huit King de vingt cinq Jake de vingt et un Mariah de trente Mary H li de trente Sally de vingt cinq Suzan de quarante Silva de quarante deux Anny de dixsept Anthony de douze Frank de douze Jenny de quinze Bridgette de vingt quatre Hamp de vingt huit Andy de vingt cinq Jessy de quarante Bonny de trente cinq Tony de trente cinq Jack de vingt un Harry de dixsept Joseph de dix sept Fanny de vingt cinq et ses deux enfants Caroline de dix huit Hester de dix huit et son enfant Delia de dix huit Manda de dixsept Maria de trente cinq Philo de dix huit Ponce de quarante Irene de douze Rose de trente Linda de dix huit David de douze Bill de dix Polly de dix huit Martha de quatre Charles de trente Leah de vingt Sally de six Beverley de trente-cinq Alexander de vingt quatre Dave de vingt un Nancy de vingt quatre Patsy de trente et son enfant Linda No. 2 Lizzie de dixsept John de douze Catherine de treize et Ellen de quatorze.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 27 février-tds

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Jérémie Gauthier, tuteur vs. S. M. Isaac et als. No. 1851.

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique à la Maison de Cour, samedi, le 3me jour du mois d'avril 1858 à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un maître nommé Orlan, âgé de 32 ans.

TERMES ET CONDITIONS. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 27 février-tds.

J. G. D'ARMOND

DEALER IN WESTERN PRODUCE AND OTHER MERCHANDISE.

TERMS CASH - SMALL PROFITS. Cash advances on shipments of cotton to Messrs. Carroll, Pritchard & Co., New Orleans. Jan'y 1858.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

James McCullum, pour l'usage de A. Miltenberger & Co., vs. R. W. McRae. No. 1279.

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du plaignant et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Maison de Cour, samedi, le 3me jour du mois d'avril 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre ou habitation, située et étant dans la paroisse de la Pointe Coupée, établie comme habitation sucrière, ayant quatorze arpents de face sur la rivière de Mississippi, sur quatrevingts arpents de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, bornée d'un côté par l'habitation de James McCullum, et de l'autre côté par celle du capitaine Morrison, ainsi que les vingt quatre esclaves suivants, des noms et âgés suivants:

Marc, négro âgé de vingt ans, Charlot, ou Charles, forgeron, âgé de quarante cinq ans, Joe de vingt-six Casimir de trente-trois Frank de quarante Perry de quarante Jackson de trente huit Polite de cinquante Drienne de dixsept Jenny de vingt Aveine de quarante-six Rachel de trente huit Persinette de quarante six Mirza de quarante six Matilda de trente deux et ses deux enfants Sally âgée de sept ans et Ali de trois ans Louise de quinze ans Hamilton maître de quarante deux ans Avril de douze ans Prosper de onze Marie de trente cinq Brigitte de dixsept.

Ainsi que vingt-neuf mulets, sept wagons, quinze cochons douze bêtes à cornes, les charreues, pioches, et utensils aratoires qui se trouvent sur ladite habitation.

Et les esclaves suivants, pour la vie: Philo, âgé de dix-sept ans, Anny de quinze, Irene de douze Alix de six Dave de quatre Levi de deux Syntha de vingt Louise de six Isaac de quatre Cora de deux Rose de trente Harriet de sept Jane de quatre Sarah de dixsept Eliza de sept Ann de treize.

TERMES ET CONDITIONS. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 27 fév-tds.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU 13ME JUGE DE PAIX-PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Nathan Kern vs. Joseph Picard. No. 141.

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Maison de Cour, samedi, le 3me jour du mois d'avril 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau de terre, situé sur l'île de la Fausse Rivière, mesurant deux arpents de face sur ladite rivière, sur quarante de profondeur, bornée en haut par la terre d'Alcide Dauthier, et en bas par celle d'Etienne Major, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi les esclaves suivants: Céleste, négresse âgée de quarante-six ans.

Joseph, négro âgé de vingt-trois ans. Arlot, griffe âgé de vingt-sept ans.

CONDITIONS DE LA VENTE. Comptant avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 27 février-tds

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

James M. Colby vs. les directeurs d'école du 6me district. No. 1873.

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Maison de Cour, samedi, le 3me jour du mois d'avril 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que les défendeurs ont dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison d'école du 6me District.

TERMES ET CONDITIONS. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 27 février 1858-tds

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE D'ORLEANS.

Ridgill Roberts & Terrell vs. John S. Scott. No. 10405.

EN VERTU de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District, dans et pour la paroisse et Etat susdit, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, sur les lieux,

samedi le 6me jour du mois de mars 1858, à 11 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la dite propriété ci-après décrite, savoir:

Treize Bouteaux de Sucre, et environ vingt cinq Balles de Coton en graine.

CONDITIONS DE LA VENTE, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 20 février 1858-tds

AVIS

EST donné par ces présentes que François Lioux, Administrateur de la succession de Alcey Duchain, décédé, a déposé à la Cour du 5me District, dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée, son tableau de distribution des fonds de ladite succession, et que, si aucune opposition n'est faite au dit tableau dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, il sera homologué et approuvé par ladite Cour.

A. BONDY, Greffier.

Pointe Coupée, 21 février 1858-2t

AVIS

EST donné par ces présentes que Pierre Curet s'est présenté à l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée, pour être nommé curateur de la succession vacante de Oliver B. Lindsay, décédé, et que si dans les dix jours qui suivront cet avis aucune opposition n'est faite à sa demande, il sera nommé conformément.

Par ordre de la cour du Neuvième District. A. BONDY, Greffier. Pointe Coupée, le 20me jour de février, 1858.

BRAZILIAN PEBBLE SPECTACLES.

Bear in mind that the genuine are set up in the frames "Simmon's & Co. Improved Pebbles." D. KERNIGHAN & CO., jan 15 '58, 63 Canal st., N. O.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

W. B. Wood et sa femme vs. John S. Scott. No. 1562.

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique à la maison de Cour, samedi, le 3me jour du mois d'avril 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot ou portion de terre, établie comme habitation sucrière, située et étant dans la paroisse de la Pointe Coupée, dans cet Etat, ayant une façade sur la rivière du Mississippi de douze arpents et demi sur une profondeur de cinquante-neuf arpents de profondeur, contenant sept cents trente-sept et demi arpents de superficie; bornée d'un côté par la terre de Ponce Colomb, et de l'autre par celle du défendeur, avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, privilèges, avantages appartenant à ladite habitation, ainsi que les esclaves suivants:

Dick, âgé de trente-huit ans, sa femme, de trente-cinq, George Reynolds, de vingt-cinq, Judy, sa femme, de vingt, Letty, de vingt-huit, Lewis, son enfant, de dix, Ranson, de trente, Maria, sa femme, de dix-huit, George Anderson, de vingt-huit, Suzan, sa femme, de vingt-cinq, et ses quatre enfants, âgés depuis neuf ans en diminuant. Nathan, âgé de quarante-cinq ans, Courtney, sa femme, âgée de quarante ans, Wilford, de vingt ans, et Milton, de six, leurs enfants; Allen, mécanicien, de quarante-cinq, Lucretia, de trente-trois, Watson, de trente-six, Peter, de vingt-huit, Andy, de vingt-six, Simon, de trente-sept, Vansait, de trente-deux, Henri Kern, de vingt-six, Jane, sa femme, de vingt-huit, Marie, de douze, Buckett, de huit, et Mahania et Comanda, jumelleux âgés de quatre ans, leurs enfants.

Seize mulets, quinze bêtes à cornes, et les moutons.

CONDITIONS DE LA VENTE. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 27 février 1858-tds

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

James M. Colby vs. les directeurs d'école du 6me district. No. 1873.

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Maison de Cour, samedi, le 3me jour du mois d'avril 1858, à 10 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que les défendeurs ont dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison d'école du 6me District.

TERMES ET CONDITIONS. Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.

Pointe Coupée, 27 février 1858-tds

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE D'ORLEANS.

Ridgill Roberts & Terrell vs. John S. Scott. No. 10405.

EN VERTU de et pour satisfaire à un writ